

ES-TU AUSSI EN SÉCURITÉ QUE TU LE CROIS?

POSE-TOI TROIS QUESTIONS.

NOTES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

La présentation en PowerPoint est composée de trois parties. Chaque partie traite d'une question que les jeunes travailleurs devraient se poser par rapport à leur sécurité au travail et comprend :

~ un transparent qui présente la question;

~ un transparent qui énonce « **le droit de...** »;

~ des transparents qui présentent de l'information;

~ un transparent « **À ton tour** », qui décrit un exercice pratique pour les élèves;

~ un transparent « **N'oublie pas...** », qui résume le droit des travailleurs.

COMMENT POURRAIS-JE ME BLESSER AU TRAVAIL?

- Tous les travailleurs ont le « droit d'être informés » de tous les renseignements dont ils ont besoin pour être en sécurité au travail.
- Les employeurs ont des responsabilités en ce qui a trait à la sécurité de leurs employés.
- Les travailleurs ont également des responsabilités en ce qui a trait à leur sécurité et à celle de leurs collègues.
- Le fait de reconnaître et de signaler des dangers est un aspect important de la sécurité au travail.

Exercice pratique

Voici des réponses possibles à l'exercice pratique de dépistage des dangers.

Danger	Qu'est-ce qui pourrait se produire?	Comment peut-on éliminer le danger?
Des objets lourds sont empilés haut.	Les travailleurs pourraient se blesser en essayant de prendre un objet lourd.	Entreposer les objets lourds sur des tablettes basses.
Des boîtes sont empilées.	Les boîtes pourraient tomber et blesser un travailleur.	Entreposer les boîtes sur des étagères conçues pour l'entreposage.
Un travailleur se sert de boîtes de plastique pour grimper.	Le travailleur pourrait tomber et se blesser.	Fournir un escabeau que les travailleurs peuvent utiliser pour grimper.
La bouteille de gaz n'est pas attachée.	La bouteille pourrait tomber, ce qui pourrait causer une explosion.	Attacher la bouteille à l'aide de cordes ou de supports.
Des obstacles bloquent le panneau électrique.	Les obstacles empêchent un accès rapide au panneau électrique si cela était nécessaire.	Enlever les obstacles devant le panneau.
Une bouteille sur la tablette ne porte pas d'étiquette.	Des travailleurs exposés à des produits chimiques sans être au courant des dangers connexes risquent de subir une brûlure ou de devenir malades.	Le contenu de toute bouteille doit être clairement indiqué.
Une boîte dépasse la tablette.	La boîte pourrait empêcher les travailleurs de quitter les lieux rapidement si cela était nécessaire.	Entreposer les objets sur une tablette d'une taille convenable.
Une boîte de carton sur la tablette est mouillée.	De la moisissure pourrait se développer, ce qui pourrait nuire à la santé des travailleurs.	Jeter la boîte (et le contenu, au besoin). Protéger les boîtes de rangement contre l'humidité.

ES-TU AUSSI EN SÉCURITÉ QUE TU LE CROIS?

POSE-TOI TROIS QUESTIONS.

EST-CE QUE J'AI UN MOT À DIRE AU SUJET DE MA SÉCURITÉ?

- Tous les travailleurs ont le « droit de participer » aux décisions prises au lieu de travail qui portent sur la sécurité.
- Les discussions, les questions, les suggestions et le partage d'idées sont des façons informelles de participer à la sécurité.
- Pour ce qui est de façons officielles de participer, on pourrait faire part d'une inquiétude au délégué à l'hygiène et à la sécurité ou à un membre du comité mixte d'hygiène et de sécurité, ou même devenir délégué ou membre du comité mixte.
- La *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* décrit les responsabilités de l'employeur relativement à l'établissement et aux activités d'un comité mixte ainsi que du délégué à l'hygiène et à la sécurité.

Exercice pratique

Une conversation fictive devrait être composée entre un travailleur et un surveillant dans le cadre de laquelle le travailleur souligne une inquiétude en matière de santé ou de sécurité. Au besoin, rappelez aux élèves qu'il faut toujours faire preuve de respect et de courtoisie pendant toute discussion au travail.

QUAND EST-CE QUE JE DIS « NON! »?

Tous les travailleurs ont le « droit de refuser » d'effectuer un travail dangereux.

- Il n'est pas facile de dire « non », mais cela en vaut la peine si on empêche une blessure.
- Il existe une bonne façon de refuser.
 - Commencez par parler à votre surveillant.
 - Au besoin, parlez à votre délégué à l'hygiène et à la sécurité ou à un membre du comité mixte d'hygiène et de sécurité.
 - Communiquez avec Travail sécuritaire NB, au besoin.
 - Demeurez au lieu de travail jusqu'à la fin de votre quart de travail.
- Les travailleurs devraient considérer exercer leur droit de refus si on leur demande de faire une tâche sans qu'ils aient reçu la formation, l'équipement de sécurité, la supervision ou le soutien nécessaires pour la faire en toute sécurité.

Exercice pratique

L'affiche devrait comprendre une ligne directrice (comme les exemples donnés) pour aider un travailleur à déterminer quand il devrait refuser d'effectuer un travail dangereux. Elle devrait être conçue de façon à transmettre le message efficacement.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la sécurité au travail :
wcb.pe.ca/Workplace/YoungWorkers (anglais) ou communique avec le conseiller en éducation jeunesse pour l'hygiène et la sécurité au travail (Workers Compensation Board) : 902.368.5697.